

## Convention divorce non respectée - étude enfant

Par Allan87, le 26/12/2018 à 13:12

Bonjour et par avance merci à tous pour votre aide.

Mes parents ont divorcé en 2011 à l'époque où j'envisageais de mettre un terme à mes études.

Dans la convention de divorce à l'amiable qu'ils ont signé le partage des biens prévoyait une somme de 100 000 € afin que mon père puisse assurer le paiement de mes études. Hors, lorsque le divorce a été prononcé je m'étais déjà réorienté vers de nouvelles études. A ce jour mon père conteste de devoir payer cette somme à ma mère mais c'est bien elle qui a assuré le coût de mes "nouvelles" études et non lui comme leur convention le prévoyait sous prétexte que ce n'était pas les études que je faisais à l'époque de la rédaction de la convention. Rien ne stipule la nature ou le lieu de mes études dans cette convention.

Nous avions fait des démarche auprès de l'avocat et du notaire en 2012 mais à ce jour, en décembre 2018, rien n'a changé.

Le notaire m'avait conseillé d'écrire une lettre à l'avocat et au juge des affaires familiales, chose que j'ai fait en 2012 mais elles sont restés lettres mortes.

Y-a t-il un recours pour que ma mère puisse enfin obtenir cet argent car il s'agit bien du non respect d'une convention de divorce et ma mère est lésée de 100 000 €.

Merci encore pour votre aide.